

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1-2018, 17 janvier 2018

CONCERNANT la nomination de madame France Dompierre comme sous-ministre adjointe au ministère de la Famille

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame France Dompierre, directrice générale de la sécurité en transport, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Famille, administratrice d'État II, au traitement annuel de 146 704 \$ à compter du 29 janvier 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame France Dompierre comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67845

Gouvernement du Québec

### Décret 2-2018, 17 janvier 2018

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Josée Gouin comme membre et vice-présidente de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) prévoit notamment que la Commission de protection du territoire agricole du Québec est composée d'au plus seize membres, dont un président et cinq vice-présidents, nommés par le gouvernement pour une période d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe le traitement et, s'il y a lieu, le traitement additionnel, les allocations ou les honoraires des membres de la Commission;

ATTENDU QU'un poste de membre et vice-président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QUE madame Marie-Josée Gouin, membre et présidente, Commission de protection du territoire agricole du Québec, soit nommée membre et vice-présidente de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 22 janvier 2018, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

### Conditions de travail de madame Marie-Josée Gouin comme membre et vice-présidente de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1)

#### 1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme madame Marie-Josée Gouin, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme membre et vice-présidente de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après appelée la Commission.

Sous l'autorité du président et dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par la Commission pour la conduite de ses affaires, elle exerce tout mandat que lui confie le président de la Commission.

Madame Gouin exerce ses fonctions au siège de la Commission à Longueuil.

#### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 22 janvier 2018 pour se terminer le 21 janvier 2023, sous réserve des dispositions de l'article 4.